

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE****-----  
COMMUNE DE VILLEPAROIS  
-----****ARRETE MUNICIPAL N° 02-2012****D U 30/03/2012****VOIE COMMUNALE RUE DE LA PIE  
DU CHENE ET ROUTE  
DEPARTEMENTALE 118**Déviation de la circulation, pour travaux de  
requalification de la rue de la Pie du Chêne et création  
d'un plateau sur la route départementale 118**LE MAIRE DE VILLEPAROIS,****VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et  
modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à  
R 411.28 ;**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6  
novembre 1992 ;**VU la demande de la Société EUROVIA en date du 29/03/2012****Considérant** qu'en raison des travaux de requalification de la rue de la Pie du Chêne et de création d'un  
plateau sur la route départementale 118 au carrefour de la rue de la Pie du Chêne, il y a lieu d'interdire  
momentanément la circulation :

1. sur la route départementale CD118 entre le carrefour avec la rue du Bâtard au milieu du village et le  
carrefour avec la rue du Bâtard à la sortie du village coté Epenoux ;
2. Sur la rue de la Pie du Chêne sur toute sa longueur,

**Considérant** que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de  
déviation définis au présent arrêté ;**ARRETE****ARTICLE 1** : Du 02/04/2012 à 14h00 AU 06/04/2012 à 17h00, date prévisionnelle des travaux sur la  
route départementale 118, - sur le territoire de la commune de VILLEPAROIS, la  
circulation sera interdite entre le carrefour avec la rue du Bâtard au milieu du village et la  
carrefour avec la rue du Bâtard en direction d'Epenoux (A l'exception des riverains)**ARTICLE 2** : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux  
sens, par la rue du Bâtard

**ARTICLE 3** : Du 02/04/2012 à 14h00 AU 06/04/2012 à 17h00, date prévisionnelle des travaux sur la rue de la Pie du Chêne, - sur le territoire de la commune de VILLEPAROIS, la circulation sera interdite sur toute sa longueur (à l'exception des riverains)

**ARTICLE 4** : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, par la rue des Chailles et la rue de Fanican

**ARTICLE 5** : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**ARTICLE 6** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de VILLEPAROIS.

**ARTICLE 8** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANÇON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

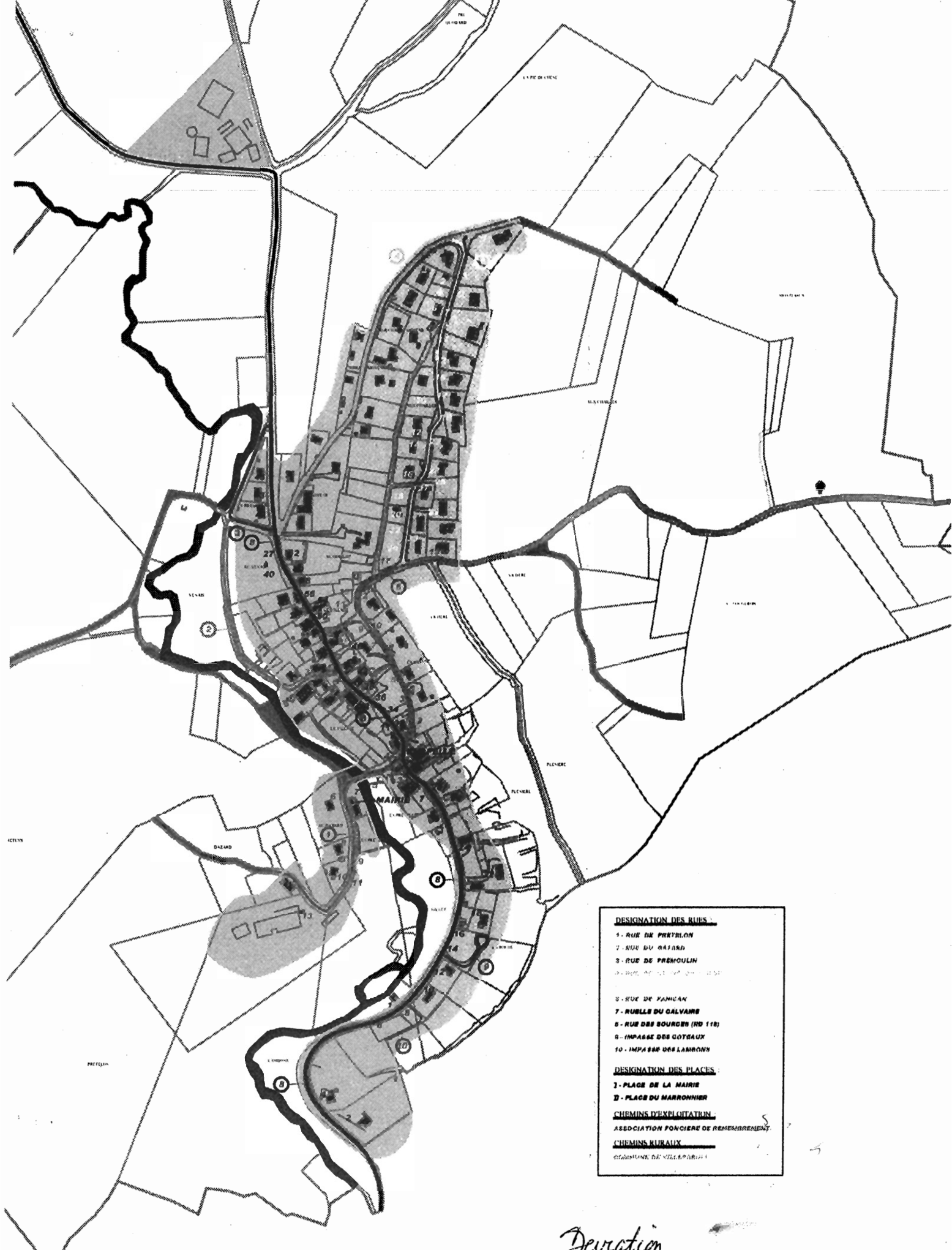
**ARTICLE 9** : M. le Maire de la commune de VILLEPAROIS, Monsieur le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Saône, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Saône, Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Saône, le directeur de la Société EUROVIA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Président du Conseil général de la Haute-Saône
- Monsieur le commissaire de police (ou commandant de la brigade de gendarmerie),
- Monsieur le Directeur de la Société EUROVIA

A VILLEPAROIS, le 30 mars 2012



Le Maire,  
  
Michel BOURGEOIS



- DESIGNATION DES RUES :**
- 1 - RUE DE PREYRON
  - 2 - RUE DU BASTARD
  - 3 - RUE DE PRENOULIN
  - 4 - RUE DE LA VIEILLE
  - 5 - RUE DE FANCAIN
  - 6 - RUE DES SOURCES (RD 118)
  - 7 - RUE DES GALVANS
  - 8 - RUE DES BOURGERS (RD 118)
  - 9 - IMPASSE DES COTSIAUX
  - 10 - IMPASSE DES LAMBONS
- DESIGNATION DES PLACES :**
- 1 - PLACE DE LA MAIRIE
  - 2 - PLACE DU MARRONNIER
- CHEMINS D'EXPLOITATION :**
- 1 - ASSOCIATION FONCIERE DE RENDEMENT
- CHEMINS RURAUX :**
- 1 - CHEMIN DE LA VIEILLE

*Déviation  
Circulation interdite*